

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 octobre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen au siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

Etaient présents :

GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absents excusés : Vincent LE MEAUX ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick ; Jean-Pierre GIUNTINI ; Yannick ECHEVEST



DELBUE2021-10-102

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – SAS France DIFFUSION PLOUMAGOAR

La SAS France DIFFUSION, implantée à Ploumagoar spécialisée dans la conception et la commercialisation de barnums, tentes et serres de jardin présente une demande d'aide à l'immobilier portant sur un programme d'investissement immobilier de 361 927 € HT et la création d'au moins deux emplois en CDI à temps plein dans un délai de trois ans à partir d'un effectif de 18 emplois CDI temps plein.

Le projet immobilier consiste pour la SAS France DIFFUSION à construire sur la Zone artisanale Bel Orme en PLOUMAGOAR une extension permettant le développement de l'activité.

Vu la délibération du conseil du 30 mai 2017 instituant un dispositif temporaire d'aides à l'immobilier d'entreprise et donnant délégation au bureau communautaire pour l'attribution des aides aux entreprises jusqu'à 45 000 € par bénéficiaire et dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget ;

Vu la délibération du conseil du 26 septembre 2017 apportant des ajustements à ce dispositif d'aide ;

Considérant que cette entreprise répond aux conditions d'attribution d'une aide, notamment et au fait que plus de 50 % de son Chiffre d'affaires de l'entreprise est réalisé auprès de professionnels

S'agissant en l'espèce d'une entreprise répondant aux critères de la « petite entreprise » dont le projet se situe dans une zone géographique éligible aux aides à finalité régionale (zonage AFR), le taux maximum d'aide à l'investissement se trouve ainsi fixé à 20 % de la valeur vénale de référence du bien qui fait l'objet de la demande d'aide. La valeur vénale de référence s'établissant en l'espèce à 361 927 € HT.

Au regard des critères définis par la délibération du 26 septembre 2017 apparaissant dans le tableau suivant :

Nature de l'entreprise (effectif/chiffres d'affaires)	Investissements immobiliers (travaux) et de production minimal (sur trois ans)	Créations d'emplois minimum (sur 3 ans, en CDI, temps plein, hors gérant)	Taux d'intervention	Plafond de l'aide	Aide majorée si résorption d'une friche, mise en valeur d'un patrimoine ou implantation en centralité
Très petites entreprises (<10 / ≤ 2 M€)	50 000 € HT	1 emploi	20% de l'investissement immobilier	15 000 €	25 000 €
Petites entreprises (<50 / ≤ 10 M€)	75 000 € HT	2 emplois	20 % de l'investissement immobilier	25 000 €	35 000 €
Moyennes entreprises (<250 / ≤ 50 M€)	100 000 € HT	3 emplois	10% de l'investissement immobilier	35 000 €	45 000 €

La SAS France DIFFUSION, peut prétendre à une aide de 25 000 €.

L'aide serait dans le cas présent appliquée sous la forme d'une subvention versée au maître d'ouvrage des investissements immobiliers qu'est la SCI BEL ORME immatriculée au RCS de St Brieuc sous le n° 841 420 060, dont le siège social est fixé Rue de la Pommeraie Saint-Aaron 22400 LAMBALLE et codirigée par Mme PENIGUEL Annabelle et Mr DESNOS Pierre.

L'entreprise bénéficiaire finale de l'aide sera la SAS FRANCE DIFFUSION immatriculée au RCS de St Brieuc sous le n° 515 180 909, dont le siège social est fixé 6b Zone artisanale Bel Orme 22970 Ploumagoar et codirigée par la Société PIANNA immatriculée au RCS de St Brieuc sous le n°832 071 443, 6b Zone artisanale Bel Orme et DR AUDIT immatriculée au RCS de St Brieuc sous le n° 485 084 883 dont le siège social est fixé Zone Artisanale des A 1 rue du Suroit Alleux 22100 Taden avec comme actionnaires majoritaires MME PENIGUEL Annabelle et MR DESNOS Pierre.

Un contrôle des emplois en CDI sera réalisé auprès de l'entreprise à l'expiration du délai accordé pour la réalisation du programme. En cas de non-respect des engagements, le remboursement total ou partiel de la subvention consentie pourra être exigé.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- **D'attribuer à la SAS France DIFFUSION une aide de 25 000 € selon les conditions définies ci-dessus et par les délibérations suscitées ;**
- **D'appliquer cette aide sous la forme d'une subvention versée à la SCI BEL ORME ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer avec la SCI BEL ORME et la SAS FRANCE DIFFUSION la convention définissant notamment les engagements de cette dernière en matière de création de 2 emplois et les procédures de contrôle de ces engagements et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et son suivi.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

